

|  |
| --- |
| Mission d’AMO Aménagement  LLUO |

**DESCRIPTIF TRAVAUX**

**Niveau R+5**

**23 janvier 2026**

**Université ORLEANS**

**Bâtiment Polytech Vinci – EH Pascal**

**8 Rue Léonard de Vinci, 45100 Orléans**

ASSISTANT A MAITRISE D’OUVRAGE

Programmation : construction et réhabilitation de bâtiment

Space-planner – Aménagement d’espaces tertiaires

Ergonomie des postes de travail et de leur environnement

Transfert d’entreprise et d’organisme public

Architecture d’intérieur et Design

###### REFLET

138 Bd de La Croix Rousse

69 001 LYON

Tél : 04 78 55 16 48

[reflet.allemand@orange.fr](mailto:reflet.allemand@orange.fr)

382 884 716 00061

ASSISTANT A MAITRISE D’OUVRAGE

Programmation : construction et réhabilitation de bâtiment

Space-planner – Aménagement d’espaces tertiaires

Ergonomie des postes de travail et de leur environnement

Transfert d’entreprise et d’organisme public

Architecture d’intérieur et Design

###### REFLET

138 Bd de La Croix Rousse

69 001 LYON

Tél : 04 78 55 16 48

[reflet.allemand@orange.fr](mailto:reflet.allemand@orange.fr)

382 884 716 00061

SOMMAIRE

|  |  |
| --- | --- |
| **GENERALITES ……..………………………………………………………………………………………………………..…………** | **3** |
| **ZONE DE PROJET……………………………………………….………………………………………………………….…………** | **8** |
| **DESCRIPTION DES OUVRAGES ATTENDUS………………………………………………….…………………………..** | **8** |

|  |  |
| --- | --- |
| 1 - LOT 1 – Installation de chantier | 8 |
| 2 - LOT 2 – Dépose - Déconstruction - Evacuation | 8 |
| 3 - LOT 3 – Revêtements de sols | 11 |
| 4 - LOT 4 – Isolation | 13 |
| 5 - LOT 5 – Plâtrerie et menuiseries intérieures | 15 |
| 6 - LOT 6 – Peinture | 20 |
| 7 - LOT 7 – Vitrophanie | 22 |
| 8 - LOT 8 – Electricité | 22 |
| 9 - LOT 9 – SSI | 24 |
| 10 - LOT 10 – Nettoyage de livraison | 25 |
| Cahier des plans – Cahier des plans en annexe | |  |
| Plan de l’état des lieux | |  |
| Plan de zonage projet | |  |
| Plan de dépose / démolition | |  |
| Plans de dépose des faux plafonds | |  |
| Plan de dépose des luminaires | |  |
| Plan d’état des lieux après curage | |  |
| Plan d’aménagement | |  |
| Plans de second œuvre | |  |
| Plan de zonage des revêtements de sol | |  |
| Plan des revêtements muraux et plafonds | |  |
| Plans de zonage des faux plafonds et barrières acoustiques | |  |
| Plan de zonage des luminaires | |  |
| Plan de CFO/CFA | |  |
| Plan de sécurité | |  |
|  | |  |

**GENERALITES**

Le marché est traité en macro-lot unique, regroupant l’ensemble des prestations, afin de garantir une coordination optimale des interventions, et d’optimiser le phasage des travaux dans le cadre de cette opération à tiroirs.

Ainsi, il n’existe pas de lots séparés pour la passation ou l’exécution du présent marché.

Les CCTP ainsi que les DPGF sont décomposés par étages et par lots techniques afin d’en faciliter la compréhension.

Il est attendu que la proposition technico-financière couvre l’ensemble des étages concernés et la totalité des prestations prévues au marché.

L’entreprise devra se rendre compte de la nature des travaux à réaliser et de leur importance en fonction des plans, du descriptif établi et de la visite sur site.

L'entreprise, aura étudié de façon très approfondie, le bâtiment et le dossier de consultation et donnera un prix forfaitaire pour l'ensemble des travaux à réaliser sur son lot.

Ainsi, une omission dans le dossier de consultation ne saurait la soustraire à exécuter les ouvrages dans leur intégralité.

Sauf stipulation contraire, le fait de devoir la pose entraînera la fourniture du matériel, ainsi que les accessoires, les raccordements et toutes sujétions qui s'y rapportent.

Il lui appartiendra de demander les éclaircissements nécessaires avant la remise de son offre et de signaler, en temps utile, et dans tous les cas, lors de la remise de son offre, les omissions, les imprécisions ou les contradictions qu'elle aurait pu relever dans les documents fournis.

En conséquence, l’entreprise ne pourra se prévaloir d'aucune erreur ou omission susceptible d'être relevée dans les pièces du marché, pour refuser l'exécution des travaux nécessaires au parfait achèvement des installations en ordre de marche ou pour prétendre ultérieurement à des suppléments au montant de sa soumission.

Les travaux comprendront tout ce qui est nécessaire à la parfaite exécution des ouvrages.

**L’entreprise devra tenir compte :**

* Des recommandations et règlements du C.S.T.B. et du R.E.E.F.
* Des recommandations et règlements publiés par le R.E.E.F.
* Des normes françaises N.F.C.
* Des règlements de construction des D.T.U.
* Des normes et des règlements en vigueur
* Des arrêtés et décrets ministériels et préfectoraux
* Du code du travail

**L’entreprise devra prévoir :**

* Tout ce qui est nécessaire à la parfaite réalisation des ouvrages,
* Les protections diverses,
* Le nettoyage et l’évacuation de ses propres gravois,
* Une parfaite liaison entre les différentes entreprises.
* La dépose devra se faire proprement, afin de protéger les éléments non touchés par les travaux.

**L’entreprise devra vérifier :**

* Toutes les sections ou diamètres des éléments (bois, béton, métal, alu, P.V.C., tuyauteries, etc.) qu’elle aura à mettre en œuvre sur le chantier.
* Les quantitatifs sont donnés à titre indicatif ; il appartient à l’entreprise de vérifier ces données en se rendant sur place pour une visite des locaux.
* Les cotes ainsi que les hauteurs sous dalle et faux plafond.

**L’entreprise devra présenter et préciser :**

* Le descriptif fait mention de Marques et Références de matériaux à mettre en œuvre dans le cas où les entreprises souhaiteraient remplacer certaines marques ou références, elles devront en faire part dans son offre en justifiant de la conformité et de l’équivalence technique de la solution envisagée.

**L’entreprise devra fournir :**

* Les bons de garantie des appareils fournis et posés
* Le Consuel (si nécessaire) pour le lot Electricité (Consuel à la charge de l’entreprise et à ses frais)
* Les DOE à l’issue de la réalisation des travaux en format DWG et PDF, ainsi que les documents nécessaires à l'établissement du DIUO.

**Liaison entre corps d’état :**

Du fait de sa qualification, il appartient à l’entreprise de prévoir le détail des sujétions et des ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de son marché ; pour cela, elle devra prendre connaissance des travaux des autres corps d’état.

**Sécurité :**

L’entreprise devra se conformer aux règles de sécurité en vigueur et inclure dans son prix toutes les protections nécessaires pour assurer la sécurité du personnel.   
Un PPSPS (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé) sera élaboré et soumis pour validation au coordinateur SPS.   
Ce plan devra notamment inclure :

- Renseignements administratifs : Informations sur le chantier.

- Organisation du chantier : Mesures prises en concertation avec le coordinateur SPS.

- Coordination des activités : Coordination des travaux, y compris les contraintes liées aux activités en cours sur le site.

- Maintien en ordre et salubrité : Mesures pour garantir la propreté et la sécurité du chantier.

- Secours et évacuation : Organisation des secours et des mesures d’évacuation du personnel.

- Coopération entre les entrepreneurs : Mesures pour assurer la coopération entre les différents intervenants.

- Circulation et manutention : Organisation des zones de circulation et des conditions de manutention, en particulier pour les appareils de levage.

- Stockage des matériaux : Délimitation des zones de stockage, en particulier pour les matériaux dangereux.

- Gestion des déchets : Modalités d’élimination ou de recyclage des déchets et décombres.

- Protection collective : Utilisation des protections collectives, des accès provisoires et des installations électriques.  
  
Le PPSPS doit être mis à jour tout au long du chantier en fonction des évolutions, des risques et des modifications apportées aux modes opératoires.   
Chaque entreprise, y compris les sous-traitants, devra soumettre son PPSPS dans les 30 jours suivant la signature du contrat.

L’entreprise devra également prendre en compte le PGC (Plan Général de Coordination) établi par le coordinateur SPS et intégrer ses observations et demandes durant toute la durée des travaux.

**CONDITION D’EXECUTION :**

La présente consultation de travaux comprend deux CCTP distincts : l’un pour les travaux du R+5 et l’autre pour ceux du R+3, étant précisé qu’un seul marché sera attribué à une entreprise unique.

Les travaux du R+5 seront réalisés en premier et feront l’objet d’une réception partielle. Les agents actuellement installés au R+3 seront ensuite transférés vers le R+5.

Le démarrage des travaux au R+3 est donc conditionné à l’achèvement des travaux du R+5 et à la réalisation effective du déménagement.

La fourniture et l’installation des équipements audiovisuels, faisant l’objet d’une consultation distincte, interviendront postérieurement à l’achèvement des travaux dans les salles concernées.

EXIGENCES ACOUSTIQUES :

Le confort acoustique est une priorité sur ce projet.

La qualité des matériaux devra répondre aux prescriptions et normes en vigueur.

L’entrepreneur aura une obligation de résultat sur cet aspect.

Il devra remettre pour approbation le procès-verbal acoustique en cours de validité.

NUISANCES LIEES A LA PURETE DE L’AIR :

Durant les travaux pouvant occasionner des nuages de poussières, les entreprises devront humidifier leur poste de travail pour limiter au maximum les nuisances pour leurs travailleurs et les autres.

CONNAISSANCE DES REGLEMENTATIONS ET DOCUMENTS CONTRACTUELS :

L’entrepreneur est contractuellement réputé parfaitement connaître les réglementations et les documents contractuels applicables aux travaux de son marché. En ce qui concerne les D.T.U. et Normes, il faut entendre tous les fascicules, additifs, erratas, modificatifs, etc. …connus à la date du présent projet.

CONFORMITE DES MATERIAUX ET COMPOSANTS :

Les matériaux et composants doivent être conformes aux normes en vigueur qui les concernent et certifiés conformes pour ceux qui font l’objet d’une procédure de certification.

Lorsqu’il existe une procédure d’Avis Technique les concernant, les matériaux ou procédés seront conformes aux Avis Techniques qui leur sont propres, lorsqu’ils sont favorables et publiés par le CSTB.

Ils seront certifiés CSTBat pour ceux qui font l’objet d’une procédure de certification.

**IMPLANTATION DES OUVRAGES :**

L'entrepreneur de chaque lot devra l'implantation de ses propres ouvrages. Les cotes figurant dans les documents graphiques du dossier devront être vérifier sur place par l’entrepreneur et tout écarts de dimension devra être signalé au Maître d’ouvrage.

**FICHES TECHNIQUES – ECHANTILLONS :**

A l'appui de l'offre, l'entrepreneur devra remettre toutes les fiches techniques des produits mis en œuvre, avec référence exact.

Après passation du marché et en phase préparatoire, le titulaire devra présenter les échantillons au Maitre d’Ouvrage pour validation avant réalisation.

**VOLS ET DETERIORATIONS :**

L'entreprise doit protéger ses matériaux et ses ouvrages contre les risques de vol et de détériorations de toutes sortes jusqu'à la réception. Les détériorations dont l'auteur pourra être identifié sans ambiguïté seront imputées à ce dernier.

De même, l’entreprise doit assurer la fermeture du bâtiment en dehors des heures de présence sur chantier. En aucun cas l’intérieur du bâtiment ne devra être accessible par les façades, échafaudages ou toute autre élément lié au chantier.

**MESURES D’ORGANISATION DU CHANTIER :**

OCCUPATION DU SITE :

La zone de projet (ensemble du R+5) sera non occupée durant les travaux, mais le reste du bâtiment demeurera en activité (notamment l’ascenseur et les escaliers seront utilisés quotidiennement) ; ainsi le titulaire devra à sa charge :

* Inclure dans sa proposition toutes les dispositions permettant de minimiser la gêne occasionnée et d’assurer la sécurité des utilisateurs ;
* Participer aux réunions d’information à la demande du pouvoir adjudicateur ;
* Protéger les zones d’intervention, de stockage de matériaux ;
* Prévoir les affichages nécessaires à la bonne information des utilisateurs.

INSTALLATION DE CHANTIER :

L'entrepreneur doit respecter toutes les demandes du PGC et du CCAP, ainsi que les éléments décrits dans le présent CCTP.

DECHETS – NETTOYAGE DE CHANTIER :

Chaque entreprise est responsable de ses déchets.

Les déchets devront donc être conditionnés en sac et évacués au fur et à mesure au minimum tous les jours. A cet effet le présent lot mettra en place la benne et sera chargé de sa rotation durant toute la durée de chantier.

Cette procédure sera à mener et à recommencer autant que nécessaire durant toute la durée du chantier.

Les déchets non conformes aux déchets acceptés dans les bennes seront à la charge du titulaire.

Les postes de travail devront être nettoyés au quotidien par chaque entrepreneur.

Néanmoins, si les entreprises ne respectent pas ces 2 règles il sera demandé à l’entreprise de peinture de faire une évacuation totale de tous déchets, sans distinctions, et de faire un nettoyage complet de la cellule.

Le coût de ces 2 prestations sera pris en charge par les entreprises présentes sans distinction et de manière équitables. Il sera retenu directement sur les situations de travaux des entreprises par le Maitre d’ouvrage.

Si ce cas se présente, la notification sera faite en réunion de chantier par le Maitre d’ouvrage à toutes les entreprises.

DES OUVRAGES ET MENUISERIES EXISTANTS

L’ensemble des éléments existants : voirie, trottoir, réseau, mais surtout communs du bâtiment, feront l’objet de soins particuliers. En cas de désordre, ceux-ci seront repris par l’entreprise concernée.

Les menuiseries étant existantes et conservées, elles devront être protégées durant toute la durée du chantier. Toutes les menuiseries devront être protégées par un polyane pendant les travaux pour l’ensemble des lots.

DES OUVRAGES DE CHAQUE LOT :

Le titulaire du lot devra prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter, pour quelque cause que ce soit, toutes dégradations de ses ouvrages. Au cas où il en serait constaté, il devra remettre en état, entièrement à ses frais et sans pouvoir prétendre à une indemnité, les ouvrages détériorés de sa responsabilité. Aucune réclamation de dégradation ne sera prise en compte par le Maître d'Ouvrage.

LORS DE LIVRAISON :

L’entreprise est responsable de la livraison de tous les matériaux nécessaires à l’exécution du lot.   
Tout stockage temporaire sur le chantier doit se faire dans des conditions appropriées pour protéger le matériel et éviter tout dommage.   
Les mesures de sécurité nécessaires pour la livraison, l’acheminement et le stockage du matériel sur le chantier devront être prises par l’entreprise et décrites dans le PPSPS, en portant une vigilance particulière au fait que le bâtiment reste occupé sur les autres niveaux.

**RÉSERVATIONS, PERCEMENTS, REBOUCHAGES, SCELLEMENTS, RACCORDS, ETC. :**

Les entrepreneurs auront implicitement à leur charge l'exécution de tous les percements, passages, trous, réservations, scellements, rebouchages, incorporation au coulage, etc. nécessaires à la complète et parfaite finition des ouvrages et ce dans tous matériaux de quelque nature que ce soit.

En conséquence, tous les entrepreneurs des corps d'état concernés devront en temps utile prendre toutes dispositions afin de faire prévoir au coulage ou à la préfabrication toutes les réservations ou autres nécessaires à la bonne exécution de leurs ouvrages.

Dans les autres maçonneries, tous les trous, percements, saignées, etc. seront exécutés par les entrepreneurs des corps d'état concernés.

Les scellements, rebouchages, etc. seront toujours à effectuer par l'entrepreneur du corps d'état concerné. Le degré CF des parois concernées devra être restitué.

L’ensemble des rebouchages coupe-feu, y compris la fourniture et pose des tresses coupe-feu sont dus.

**LIAISONS ENTRE LES CORPS D'ÉTAT :**

La liaison entre les différentes entreprises concourant à la réalisation du projet devra être parfaite et constante avant et pendant l'exécution des travaux. Dans le cadre de cette liaison entre les entreprises :

* Chaque entrepreneur réclamera au maître d'ouvrage en temps voulu toutes les précisions utiles qu'il jugera nécessaires à la bonne exécution de ses prestations ;
* Chaque entrepreneur se mettra en rapport en temps voulu avec le ou les corps d'état dont les travaux sont liés aux siens, afin d'obtenir tous les renseignements qui lui sont nécessaires ;
* Chaque entrepreneur devra travailler en bonne intelligence avec les autres entreprises intervenant sur le chantier, dans le cadre de la coordination d'ensemble ;
* Tous les entrepreneurs seront tenus de prendre toutes dispositions utiles pour assurer l'exécution de leurs travaux en parfaite liaison avec ceux des autres corps d'état.

A aucun moment durant le chantier, l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'un manque de renseignements pour ne pas effectuer des prestations lui incombant ou ne pas fournir des renseignements ou des plans ou dessins nécessaires aux autres corps d'état pour la poursuite de leurs travaux.

L'entrepreneur du présent Lot sera tenu de fournir, à la date prévue sur le planning, tous les plans d'exécution, les renseignements et les précisions concernant les dispositions ayant une incidence sur les autres corps d'état.

En cas d'erreur, de retard de transmission des documents ou d'omission, cet entrepreneur aura à supporter toutes les conséquences qui en découleront, tant sur ces propres travaux, que sur ceux des autres corps d'état. En tout état de cause, l'entrepreneur du présent marché ne pourra en aucun cas se prévaloir ensuite, de manques de renseignements ou autres pour réclamer un supplément aux prix de son marché.

**ZONE DE PROJET**

La zone de projet s’étend sur la quasi-totalité du R+.5 (cf plan d’état des lieux et plan de zonage).

Elle est desservie par un ascenseur et une cage d’escalier principale. Un escaliers de secours est aussi présent à l’autre extrémité de la zone de projet.

Pour rappel, la zone de projet (ensemble du R+5) sera non occupée durant les travaux, mais le reste du bâtiment demeurera en activité (notamment l’ascenseur et les escaliers seront utilisés quotidiennement).

**Localisation : cf plan d’état des lieux et plan de zonage**

**DESCRIPTION DES OUVRAGES ATTENDUS**

1. lot.1 – INSTALLATION DE CHANTIER

Installation de chantier comprenant la mise en place, l'entretien pendant la durée des travaux et le repliement après coup de :

* Signalisations d'interdiction du chantier et divers
* Fourniture, pose et mise en place des installations et des protections nécessaires.
* Toutes les dispositions permettant de minimiser la gêne occasionnée et assurer la sécurité des utilisateurs ;
* Affichage, panneaux d’information ;
* Protéger les zones d’intervention, de stockage de matériaux ;
* Balisage de l’aire de livraison ;
* Clôture ;
* Installations communes ;
* Benne de tri des déchets ;
* Replis en fin de travaux et nettoyage.
* Toutes signalisations et toutes installations conformes au plan général du coordinateur S.P.S.

2. lot.2 - DEPOSE - deconstruction - EVACUATION

Démolition, déconstruction, dépose d'ensembles d'éléments et comprenant :

* Vérification et neutralisation des alimentions eau, gaz, électricité, etc, des zones concernées.
* Mise en place de protections nécessaires des personnes, et aux droits des éléments de construction conservés.
* Tris sélectifs selon réglementation et directives du PGC.
* Reprise des gravois de démolition, descente, roulage, sortie et chargement et évacuations aux décharges publiques y compris frais de décharges.

2.1 - Dépose de faux-plafonds (dalles et ossatures) :

Dépose de faux plafond existant, y compris ossatures et dalles, comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés.

- Échafaudage si nécessaire.

- Dépose des faux plafonds de toute nature, y compris l’ossature, l’isolant, et les joues.

- Tri, descente, manutention et évacuation des éléments déposés, gravats à la benne mise en place à cet effet

L'entreprise utilisera tous les moyens adaptés au type de démolition prévue.

**Localisation : Salle 502 et une partie du 501 - cf plan de dépose des faux-plafonds**

2.2.1 - Dépose de dalles de faux-plafonds :

Dépose des dalles du faux plafond existant uniquement, sans les ossatures. Comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés.

- Échafaudage si nécessaire.

- Tri, descente, manutention et évacuation des éléments déposés, gravats à la benne mise en place à cet effet

L'entreprise utilisera tous les moyens adaptés au type de démolition prévue.

**Localisation : Zone de circulation CIR01, salles 505 et 509 - cf plan de dépose des faux-plafonds**

2.2.2 - PSE : Dépose de dalles de faux-plafonds :

Dépose des dalles du faux plafond existant uniquement, sans les ossatures. Comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés.

- Échafaudage si nécessaire.

- Tri, descente, manutention et évacuation des éléments déposés, gravats à la benne mise en place à cet effet

L'entreprise utilisera tous les moyens adaptés au type de démolition prévue.

**Localisation : salles 510, 511, 512 - cf plan de dépose des faux-plafonds**

2.3 – Dépose de luminaires et évacuation :

Dépose des luminaires existants.

- Protection des ouvrages existants conservés.

- Échafaudage si nécessaire.

- Déconnexion des luminaires

- Tri, descente, manutention et évacuation des éléments déposés, à la benne mise en place à cet effet

L'entreprise utilisera tous les moyens adaptés au type de dépose prévue.

**Localisation : salles 506, 507, dans une partie de l’espace de circulation et dans une partie de l’espace 502 - cf plan de dépose des faux-plafonds**

2.4.1 - Dépose de luminaires - A conserver :

Dépose des luminaires existants et conservation pour repose ultérieure.

- Protection des ouvrages existants conservés.

- Échafaudage si nécessaire.

- Déconnexion des luminaires

**Localisation : salles 501, 503, 505, 509, circulation**

2.4.2 – PSE - Dépose de luminaires - A conserver :

Dépose des luminaires existants et conservation pour repose ultérieure.

- Protection des ouvrages existants conservés.

- Échafaudage si nécessaire.

- Déconnexion des luminaires

**Localisation : salles 510, 511, 512 - cf plan de dépose des faux-plafonds**

2.5- Dépose des cloisons sèches, y compris blocs porte dans les cloisons :

Démolition de cloisons sèches comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés.

- Échafaudage si nécessaire.

- Désolidarisation des cloisons à démolir par rapport à la structure, compris sciage, y compris dépose des plinthes

- Dépose complète des 3 blocs portes à un vantail (châssis, portes, ferme-porte, etc…), y compris descellement du bâti dormant, dégarnissage, bouchement et toutes sujétions.

- Tri, descente, manutention et évacuation des éléments déposés, châssis en bois, vitres et des gravats à la benne mise en place à cet effet.

Démolitions des cloisons par tous moyens appropriés, compris démolitions de tous les ouvrages intégrés.

Bouchements, calfeutrements et raccord en sols, mur et plafond, à l’identique de l’existant et des ouvrages conservés, compris tous compléments pour une finition soignée.

L'entreprise utilisera tous les moyens adaptés au type de démolition prévue.

**Localisation : cf plan de dépose et démolition**

2.6 – Dépose de bloc-porte :

Dépose d’un bloc-porte dans une cloison sèche comprenant :

- Protection des ouvrages existants conservés.

- Échafaudage si nécessaire.

- Dépose complète d’un bloc porte à un vantail (châssis, porte, ferme-porte, etc…), y compris descellement du bâti dormant, dégarnissage, bouchement et toutes sujétions.

- Rebouchage des feuillures et trous au droit des scellements, reprise, encastrements au mortier de ciment, au plâtre ou par tout autre matériau avec une finition identique à celle des ouvrages existants.

- Tri, descente, manutention et évacuation des éléments déposés, gravats à la benne mise en place à cet effet

L'entreprise utilisera tous les moyens adaptés au type de démolition prévue.

Localisation : salle 507 - cf plan de dépose et démolition

2.7 – Dépose de dalles existantes en PVC :

Arrachage de dalles PVC existantes.

Une attention toute particulière sera apportée à l’enlèvement de la colle servant de fixation aux dalles.

Tous les moyens devront être mis en place pour rendre la dalle BA du plancher bas propre à une réutilisation.

Tri, descente, manutention et évacuation des éléments déposés, à la benne mise en place à cet effet.

L'entreprise utilisera tous les moyens adaptés au type de démolition prévue.

**Localisation : l’ensemble de la zone projet - cf plan de dépose des revêtements de sol**

2.8 - Dépose de porte de placard technique et grille :

Dépose de porte de placard technique et grille suite à un dégât des eaux.

Tri, descente, manutention et évacuation des éléments déposés, à la benne mise en place à cet effet.

L'entreprise utilisera tous les moyens adaptés au type de démolition prévue.

**Localisation : Circulation - cf plan de dépose**



2.9 – Dépose de plinthes :

Dépose de plinthes existantes sur les cloisons qui seront à doubler en contre-cloison (cf 5.8 – Doublage en contre-cloison pour obtenir des propriétés CF 1h).

Tri, descente, manutention et évacuation des éléments déposés, à la benne mise en place à cet effet.

L'entreprise utilisera tous les moyens adaptés au type de démolition prévue.

**Localisation : la partie de la cloison entre l’espace copieur 502 et la salle 501 (traits de couleur orange sur plan) - cf plan de dépose**

2.10 – Dépose de baguettes de finitions en haut de cloisons existantes :

Dépose de baguettes de finitions en haut de cloisons existantes sur l’ensemble des cloisons à réhausser.

**Localisation : cf plan de dépose**

3. lot.3 - revetements de sols

3.1. Préparation des sols - Réalisation de ragréage comprenant ***(suivant* état suite à la dépose du revêtement de sol existant*)* :**

* Nettoyage et dépoussiérage de la surface à traiter
* Application d'une barrière anti-remontée d'humidité
* Gâchage mécanique et application d’une première passe tirée à zéro pour remplir les pores du support
* Application finale du mortier autonivelant et réglage de l’épaisseur avec une lisseuse. L’épaisseur minimale étant de 3mm.
* Débullage à l’aide d’un rouleau débulleur une fois le niveau souhaité atteint
* Toutes les sujétions nécessaires.
* Comportement au feu : A2 minimum
* Usage pour des locaux classés P3 (poinçonnement)

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant.

Produit de référence : Planifibre ou techniquement équivalent

**Localisation : cf plan de repérage des revêtements de sol**

3.2 - Fourniture et pose d’un revêtement de sol LVT en lames 50x100 cm :

LVT en lames – Interface - Collection Earthen Forms - Hearth – A030504 Marble Dust :

Mode de pose : libre sur l’ensemble des espaces à traiter

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant.

Isolation aux bruits d’impact : 19 dB minimum

Classement UPEC : U3P3E1C0

Revêtement ne contenant pas de phtalate.

Classement feu Bfl-s1 (selon norme EN 13501-1)

Produit de référence (ou techniquement équivalent) :

Fabricant : Interface

Collection : Collection Earthen Forms - Hearth

Référence coloris : A030504 Marble Dust

**Localisation : Workcafé 507**

3.3 - Fourniture et pose d’un revêtement de sol textile en dalles 50x50 cm :

Moquette en dalles 50x50 cm – Interface – Collection Past forward Archival – 9949002 Pearl :

Mode de pose : libre

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant.

Isolation aux bruits d’impact : 27 dB minimum

Classement UPEC : U3P3E1C0

Classement feu Bfl-s1 (selon norme EN 13501-1)

Produit de référence (ou techniquement équivalent) :

Fabricant : Interface

Collection : Past forward - Archival

Référence coloris : 9949002 Pearl

**Localisation : cf plan de repérage des revêtements de sol**

3.4 - Fourniture et pose de 4 barres de seuils simples et 1 barre de seuil double en aluminium :

Fourniture et pose de barres de seuil à chaque changement de la nature des sols. Les barres de seuil seront en aluminium de longueur appropriée, profil semis bombé, fixation par vis en métal à tête fraisées de couleur identique aux couvre joints et chevilles.

• Compris découpes et toutes sujétions de pose.

• Finition : aluminium naturel anodisé mat

• Largeur : 25 à 30 mm

Produits de référence : de chez INTERFACE ou FORBO ou techniquement équivalent

**Localisation : cf plan de revêtements de sols**

4. Lot .4 - isolation

4.1 – Fourniture et pose de barrières acoustiques :

Fourniture et pose de barrières acoustiques réalisées avec des panneaux autoportants en laine de roche type revêtus sur les deux faces d'une feuille d'aluminium.

Dimensions en fonction de la hauteur du plenum à isoler

Les barrières acoustiques seront posées au-dessus des cloisons entre le plafond suspendu et la dalle support y compris toutes sujétions de mise en œuvre et de fixation.

Compris dépose, stockage et repose de dalles de faux-plafond si nécessaire

Il sera réalisé une ossature primaire et secondaire en acier galvanise afin d’assurer la stabilité de l’isolant au regard des grandes hauteurs.

Classement de réaction au feu, Euroclasse A2s1d0.

L'indice d'affaiblissement acoustique sera Rw ≥ 30 dB.

L'entreprise fournira un rapport d'essai acoustique.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant

Produits de référence : ACOUSTIPAN Eurocoustic ou techniquement équivalent

**Localisation : salles 501, 503, 504, 505 - cf plan de zonage des faux-plafonds et barrières acoustiques**

4.2.1 – Dalles de faux plafond acoustique 60x60 cm (sans ossature) :

Fourniture et pose de dalles de faux plafond suspendu démontable, de type BA13 avec complexe absorbant en sous-face (l’ossature est existante et conservée).

Caractéristiques :

• Dimensions des dalles 600 x 600 x 55 mm

• Compris toutes découpes, surfaces biaises, équipements techniques divers, etc...

• Découpe pour incorporation de luminaires, renforts d’ossature nécessaire pour les équipements particuliers en plafonds (luminaires, ventilations, etc ...)

• Réaction au feu : A2-s1, d0

• Performance acoustique :

* Classe d’absorption acoustique : A
* DRw ≥ 18 dB
* Dnfw≥ 41 dB (sans barrière acoustique en plenum)
* aw ≥ 0.9

PV d’essais acoustique en cours de validité à remettre pour approbation.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant

Produit de référence : Combison DUO de chez ECOPHON ou techniquement équivalent

**Localisation : salle 509 – cf plan de zonage des faux plafonds et barrières acoustiques**

4.2.2 PSE : Dalles de faux plafond acoustique 60x60 cm (sans ossature) :

Fourniture et pose de dalles de faux plafonds suspendus démontable, de type BA13 avec complexe absorbant en sous-face (l’ossature est existante et conservée).

Caractéristiques :

• Dimensions des dalles 600 x 600 x 55 mm

• Compris toutes découpes, surfaces biaises, équipements techniques divers, etc...

• Découpe pour incorporation de luminaires, renforts d’ossature nécessaire pour les équipements particuliers en plafonds (luminaires, ventilations, etc ...)

• Réaction au feu : A2-s1, d0

• Performance acoustique :

* Classe d’absorption acoustique : A
* DRw ≥ 18 dB
* Dnfw≥ 41 dB (sans barrière acoustique en plenum)
* aw ≥ 0.9

PV d’essais acoustique en cours de validité à remettre pour approbation.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant

Produit de référence : Combison DUO de chez ECOPHON ou techniquement équivalent

**Localisation : salles 512, 511, 510 - cf plan de zonage des faux plafonds et barrières acoustiques**

4.3 – Dalles de faux plafond acoustique 120x60 cm (sans ossature) :

Fourniture et pose de dalles de faux plafonds suspendus démontable, de type BA13 avec complexe absorbant en sous-face (l’ossature est existante et conservée).

Caractéristiques :

• Dimensions des dalles 1200 x 600 x 55 mm

• Compris toutes découpes, surfaces biaises, équipements techniques divers, etc...

• Découpe pour incorporation de luminaires, renforts d’ossature nécessaire pour les équipements particuliers en plafonds (luminaires, ventilations, etc ...)

• Réaction au feu : A2-s1, d0

• Performance acoustique :

* Classe d’absorption acoustique : A
* DRw ≥ 18 dB
* Dnfw≥ 41 dB (sans barrière acoustique en plenum)
* aw ≥ 0.9

PV d’essais acoustique en cours de validité à remettre pour approbation.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant

Produit de référence : Combison DUO de chez ECOPHON ou techniquement équivalent

**Localisation : circulation 01 et salle 505 – cf plan de zonage des faux plafonds et barrières acoustiques**

4.4 - Faux plafond acoustique 120x60 cm (ossature + dalles) :

Fourniture et pose de faux plafonds suspendus démontables y compris ossature et dalles de type BA13 avec complexe absorbant en sous-face sur ossature.

Caractéristiques :

• Dimensions des dalles 1200 x 600 x 55 mm

• Ossature porteuse apparente type en "T" 24 ou techniquement équivalent, profils apparents laqués blancs.

• Rails porteurs en tôle d'acier zinguée laquée

• Cornière de rive en tôle zinguée laquée

• Compris toutes sujétions pour une parfaite réalisation de l’ouvrage, et raccords à la retombée de cloison sèche pour une finition propre.

• Suspension par tiges filetées zinguées, vis zinguées et chevilles en acier

• Pièces de croisement des rails

• Compris toutes découpes, surfaces biaises, équipements techniques divers, etc...

• Découpe pour incorporation de luminaires, renforts d’ossature nécessaire pour les équipements particuliers en plafonds (luminaires, ventilations, etc ...)

• Compris toutes découpes et sujétions de mise en œuvre pour une parfaite finition de l’ouvrage.

• Réaction au feu : A2-s1, d0

• Performance acoustique :

* Classe d’absorption acoustique : A
* DRw ≥ 18 dB
* Dnfw≥ 41 dB (sans barrière acoustique en plenum)
* aw ≥ 0.9

PV d’essais acoustique en cours de validité à remettre pour approbation.

La pose des faux-plafonds, y compris les ossatures devra être inclinée : commencer à 250 cm du sol côté couloir, et terminer à 279 cm du sol du côté opposé.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant

Produit de référence : Combison DUO de chez ECOPHON ou techniquement équivalent

**Localisation : espace copieur 502, salles 501 et 504 en partie - cf plan de zonage des faux plafonds et barrières acoustiques**

5. Lot .5 – platRerie ET MENUISERIE INTERIEURE

5.1 - Raccords en plafond :

Suite à la dépose d’une cloison sèche et d’un faux-plafond, réalisation de raccords en plafond pour une finition propre type type BA13 – plaque de 12.5 mm d’épaisseur ou autre matériau.

Y compris ossature si nécessaire, et toutes sujétions nécessaires de pose et de finition propre.

**Localisation : 503 et 506 - cf plan de zonage des faux plafonds et barrières acoustiques**

5.2 - Enduit de lissage :

Application d’un enduit de lissage : reprise sur cloison plâtre suite à un dégât des eaux,

Y compris :

- Travaux de préparation (ponçage, etc) avant l’application de l’enduit,

- Application d’un enduit de lissage

- Travaux de ponçage et de finition avant l’application de la peinture.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant.

**Localisation : Circulation - cf plan de second œuvre – cf photos état des lieux ci-dessous :**



5.3 : Grille de protection :

Fourniture et pose d’une grille de protection dans la zone des placards techniques, suite à la dépose d’une grille (cf 2.8 - Dépose de porte de placard technique et grille)

Dimensions : environ L40xH50 cm

Les cotes doivent impérativement être reprises sur place

**Localisation : Circulation - cf plan de second œuvre**



5.4 : Porte de placard technique :

Fourniture et pose d’une porte de placard technique suite à la dépose d’une porte abimée (cf 2.8 – Dépose de porte de placard technique et grille) – identique à l’existant

Dimensions : environ L60xH190 cm

Les cotes doivent impérativement être reprises sur place

**Localisation : Circulation - cf plan de second œuvre**

5.5 Cloisons sèches pleines CF 1H, EP. 98, RA ≥ 45 DB :

Mise en œuvre de cloisons sèches pleines CF 1h, toute hauteur, de la dalle basse à la dalle haute, selon description ci-dessous :

• Composition :

- Ossature constituée de rails r48 et montants m48 simple – entraxe 0.60 ml

- 2 plaques de plâtre standard, type BA13 – plaque de 12.5 mm d’épaisseur par parement, soit 25 mm pour 2 plaques de chaque côté.

- Isolation en panneaux de laine de verre semi-rigide avec pare-vapeur kraft – épaisseur 45 mm – r=1.15m2 k / w – λ = 0.0375 w / m°c épaisseur : suivant norme fini – ossature : 48 mm

• Mise en œuvre : suivant indications du fabricant, compris toutes coupes chutes, déchets, tablettages, toutes liaisons et dilatation, visserie de fixation, montage et toutes sujétions de pose.

• Finition : enduit et bandes de joints, suivant indications du fabricant, compris enduit de collage, garnissage divers, ratissage et ponçage après coup, joint placo.

• Rw+C = 45 dB minimum

Les cloisons remonteront dans le plenum jusqu’à la dalle pour assurer un parfait calfeutrement.

Y compris découpe des cloisons au droit des réseaux et rebouchage à la mousse CF ou au plâtre autour de ceux-ci.

PV d’essais acoustique en cours de validité à remettre pour approbation.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant

Produit de référence : 98/48 de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent

**Localisation : salles 503, 504 et 506 – cf plan de son œuvre**

5.6.1 - Réhausse de cloison type cloison plâtre 72 – jusqu’à la dalle :

Mise en œuvre d’une cloison sèche jusqu’à la dalle haute, selon description ci-dessous :

• Composition :

- ossature constituée de rails r48 et montants m48

- Isolant de type laine de roche

- 1 plaque de plâtre standard, type BA13 phonique – plaque de 12.5 mm d’épaisseur par parement

Y compris jonction soignée avec cloisons existantes, bande à joints et toutes suggestions

• Mise en œuvre : suivant indications du fabricant, compris toutes coupes chutes, déchets, tablettages, toutes liaisons et dilatation, visserie de fixation, montage et toutes sujétions de pose.

• Finition : enduit et bandes de joints, suivant indications du fabricant, compris enduit de collage, garnissage divers, ratissage et ponçage après coup, joint placo.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant

Produit de référence : 72/48 de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent

L’entreprise devra vérifier l’épaisseur des cloisons existantes afin de s’aligner.

**Localisation : en partie haute d’une cloison entre l’espace copieur 502 et le bureau 501 (trait de couleur orange sur plan) - cf plan de second œuvre**

5.6.2 - Réhausse de cloison type cloison plâtre 72 – jusqu’au faux-plafond :

Mise en œuvre de 3 cloisons sèches jusqu’au faux-plafond, selon description ci-dessous :

• Composition :

- ossature constituée de rails r48 et montants m48

- Isolant de type laine de roche

- 1 plaque de plâtre standard, type BA13 phonique – plaque de 12.5 mm d’épaisseur par parement

Y compris jonction soignée avec cloisons existantes, bande à joints et toutes suggestions

• Mise en œuvre : suivant indications du fabricant, compris toutes coupes chutes, déchets, tablettages, toutes liaisons et dilatation, visserie de fixation, montage et toutes sujétions de pose.

• Finition : enduit et bandes de joints, suivant indications du fabricant, compris enduit de collage, garnissage divers, ratissage et ponçage après coup, joint placo.

• Compris finitions pour une parfaite finition de l’ouvrage.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant

Produit de référence : 72/48 de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent

L’entreprise devra vérifier l’épaisseur des cloisons existantes afin de s’aligner.

**Localisation : en partie haute de 3 cloisons entre les salles 501, 503, 504 et 505 (traits de couleur bleu clair sur plan) - cf plan de second œuvre**

5.7 - Bouchage type cloisons sèches :

Mise en œuvre afin de combler des ouvertures d’une dimension de porte :

• Composition :

- ossature constituée de rails et montants (épaisseurs à adapter)

- Isolant de type laine de roche

- 1 plaque de plâtre de type BA13 phonique par parement

• Mise en œuvre : suivant indications du fabricant, compris toutes coupes chutes, déchets, tablettages, toutes liaisons et dilatation, visserie de fixation, montage et toutes sujétions de pose.

• Finition : enduit et bandes de joints, suivant indications du fabricant, compris enduit de collage, garnissage divers, ratissage et ponçage après coup, joint placo.

Y compris jonction soignée avec cloisons existantes, bande à joints et toutes suggestions

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant.

Produit de référence : 72/48 de chez PLACOPLATRE ou techniquement équivalent

L’entreprise devra vérifier l’épaisseur des cloisons existantes afin de s’aligner.

**Localisation : 2 ouvertures dans des cloisons des salles 501 et 505 (traits de couleur vert sur plan) - cf plan de second œuvre**

5.8 – Doublage en contre-cloison pour obtenir des propriétés CF 1h :

Mise en œuvre en pose visée de dalle à dalle d'un doublage contre des cloisons existantes et neuves, composé d'une plaque de plâtre de type BA13 de chaque côté de ces cloisons.  
Y compris la pose des bandes à joint, double couche d’enduit et le ponçage.  
Toutes découpes d’ajustement et d’incorporation pour appareillages électriques ou autres, sujétions de fixation et jointoiement.  
Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant  
Produit de référence : Placo® BA 13 de chez Placo Saint-Gobain ou techniquement équivalent

**Localisation : toute hauteur (jusqu’à la dalle) d’une cloison entre l’espace copieur 502 et la salle 501 (traits de couleur orange sur plan) - cf plan de second-œuvre**

5.9 – Châssis fixe vitré PF 1/2h :

Fourniture et pose d’un châssis fixe vitré H130cm PF 1/2H, avec allège de 80 cm.

Châssis bois Pare-flamme 1/2h

Vitrage Pare-flamme 1/2h

Hauteur de l’allège : environ 80 cm

Dimension totale du châssis : environ L200 x H 130 cm

• Mise en œuvre : suivant indications du fabricant, compris toutes coupes chutes, déchets, tablettages, toutes liaisons et dilatation, visserie de fixation, montage et toutes sujétions de pose.

• Finition : enduit et bandes de joints, suivant indications du fabricant, compris enduit de collage, garnissage divers, ratissage et ponçage après coup, joint placo.

• Rw+C = 35 dB minimum

PV d’essais acoustique en cours de validité à remettre pour approbation.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant

Produit de référence :

- Vitrage : Pyrobel 25 ou techniquement équivalent

**Localisation : 506 – cf plan de second œuvre**

5.10. Blocs-portes 1 vantail CF1/2h à âme pleine

2 Blocs-portes à âme pleine (un poussant droit et un poussant gauche), compris :

- 1 vantail, dimensions de la porte 93 x 204 cm

- EI 30

- Huisseries en bois dur non rabouté à sceller dans cloisons plaques de plâtre, compris joints souples périphériques.

- Joint d’étanchéité CF ½ heure rapportée.

- Vantail à âme acoustique et feu, épaisseur 40mm à peindre

- Ferrage sur 4 paumelles de 140 entaillées

- Serrure à larder à bec de cane et pêne dormant ou à condamnation. Serrure sur organigramme

- Poignées de porte intérieure et extérieure : béquilles finition aluminium anodisé sur rosaces double faces

PV d’essais acoustique en cours de validité à remettre pour approbation.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant

**Localisation : Salles 506 et 507 – cf plan de second-œuvre**

5.11 - Bloc-porte vitré PF1/2h :

Fourniture et pose d’un bloc-porte 1 vantail vitré, compris :

- 1 vantail, dimensions de la porte 93 x 204 cm

- Son degré PF sera de 1/2H (E30).

- Vitrage PF 1/2H PYROBEL 25 ou techniquement équivalent

- Asservissement de l’ensemble des portes (à valider par la maîtrise d’ouvrage).

- Huisseries en bois dur non rabouté à incorporer dans une cloison plaques de plâtre, compris joints souples périphériques.

- Les huisseries devront être adaptées à l’épaisseur de la cloison.

- Joint isophonique EPDM rapporté en fond de feuillure

- Ferrage sur 4 paumelles de 140 entaillées

- Serrure à larder à bec de cane et pêne dormant ou à condamnation. Serrure sur organigramme

- Poignées de porte intérieure et extérieure : béquilles finition aluminium anodisé sur rosaces double faces

- Joint d’étanchéité PF ½ heure rapportée.

PV d’essais acoustique en cours de validité à remettre pour approbation.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions du fabricant

**Localisation : salle 503 – cf plan de seconde œuvre**

5.12 - Plinthes en bois à peindre

Fourniture et pose de plinthes en bois, selon description ci-dessous :

• dimensions identiques à celles existantes

• Elles seront à poser après la pose des revêtements de sols

• Compris toutes découpes et sujétions de fixation, de joints et de mise en oeuvre pour une parfaite finition de l’ouvrage.

Les plinthes seront ensuite à peindre.

A poser à chaque cloison CF 1h neuve (cf 5.5), bouchage type cloison sèche (cf 5.7) et doublage en contre-cloison neuf (5.8).

**Localisation : cf plan de seconde œuvre**

5.13 – Plan sécurité incendie

Plans réglementaires destinés à l'intervention des sapeurs-pompiers et informations de sécurité indiquant :

* Les consignes de sécurité en cas d'incendie, suivant Arrêté du 5 février 2013
* Les renseignements relatifs aux modalités d'alerte des Sapeurs-Pompiers.
* Les renseignements relatifs à l'intervention des Pompiers :
* L’emplacement des cloisonnements principaux et des cheminements des sous-sols
* L’indication des dégagements, voies intérieures ou cours permettant d’atteindre l’extérieur du bâtiment
* L’emplacement des ascenseurs et monte-charge, avec leurs accès
* L’emplacement des locaux poubelles et réceptacle s’il existe un vide-ordures
* L’emplacement des moyens de secours, notamment les prises de colonnes sèches et les commandes de désenfumage
* Le cas échéant, la mention « Canalisation gaz dans parc » (Instruction du 24 juillet 1987).

Doivent figurer sur les plans de sécurité, suivant la norme NF S60-303, outre les dégagements et les cloisonnements principaux, l'emplacement :

* Des divers locaux techniques et autres locaux à risques particuliers,
* Des dispositifs et commandes de sécurité,
* Des organes de coupure des fluides,
* Des organes de coupure des sources d'énergie,
* Des moyens d'extinction fixes et d'alarme.

Autres éléments devant figurer sur les plans :

* Le nom et l'adresse du concepteur doivent apparaître sur les plans. La taille des caractères utilisés ne doit pas être supérieure à celle des caractères les plus petits du plan.
* La date de fabrication ou de mise à jour (mois, année) sera portée sur les plans.
* Les plans, quelle que soit leur nature, doivent comporter un repère mettant en évidence
* L'emplacement où se trouve le lecteur, avec l'inscription « vous êtes ici ».

Présentation plastifiée.

Fixation murale des plans par vis et chevilles.

NOTA : Compte tenu de la particularité de cette prestation, l'entrepreneur est invité à sous-traiter ce poste à une société spécialisée qui se chargera de la réduction des plans Architecte et de l'impression des plans et textes.

**Localisation : En remplacement de chaque plan existant au R+5.**

6. lot. 6 - Peinture

6.1 - Nettoyage et préparation des supports :

Nettoyage et préparation des matériaux existants, qui seront à repeindre : murs, cloisons, plinthes, blocs-portes, etc…

L’entreprise devra tous les travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre des produits appliqués :

* Les travaux préparatoires (égrenage, ponçage, enduisage, etc…), en particulier les portes et portes de placards.
* Les travaux d’apprêts en fonction de la nature et de l’état superficiel du subjectile.

La prestation comprendra les arasements, la mise en place de papier collant pour protection des ouvrages, les rechampissages, le nettoyage en fin d'intervention.

**Localisation : L’ensemble de la zone de projet - cf plan des revêtements muraux et plafonds**

Peinture :

Les produits appliqués successivement sur le support doivent :

* être compatibles avec le support lui-même
* être compatibles entre eux,
* former un ensemble cohérent de couches adhérentes entre elles et au support
* peintures sans COV, acryliques lessivables avec label NF Environnement (ou autre label Européen équivalent).

6.2 Sous-couche sur murs, cloisons, portes, plinthes, plafonds, etc… :

Travaux comprenant :

* Installation d'échafaudages ou de platelage d’exécution si nécessaire.
* Protection des ouvrages avoisinants.
* Application d’une couche

Application sur murs, cloisons, portes, plinthes, plafond, etc, y compris sur les raccords en plafond réalisés selon leur nature (cf 5.1 - Raccords en plafond).

La prestation comprendra les arasements, la mise en place de papier collant pour protection des ouvrages, les rechampissages, le nettoyage en fin d'intervention.

**Localisation : L’ensemble des murs, cloisons, portes et plinthes neufs à peindre - cf plan des revêtements muraux**

6.3 - Mise en peinture sur murs, cloisons, portes, plinthes, etc - peinture colorée :

Références :

* 6.3.1 : Teinte beige clair : Farrow&Ball No.2008. - “Dimity” ou équivalent (RVB : R234, V225, B210)

**Localisation : cf repérage lettre A sur plan des revêtements muraux : une cloison ou mur dans chacun des espaces suivants 501, 505, 509, 510, 511 et 512.**

* 6.3.2 : Teinte bleu clair : Farrow&Ball No89. - “Lulworth Blue” ou équivalent (RVB : R159, V182, B200)

**Localisation : cf repérage lettre B sur plan des revêtements muraux : une cloison ou mur dans chacun des espaces 506 et 507 + les 3 cloisons de l’espace copieur 502.**

**Les prestations comprendront l’ensemble des éléments d’installation et de protection, notamment :**

* + Installation d'échafaudages ou de platelage d’exécution si nécessaire.
  + Protection des ouvrages avoisinants.
  + 2 couches de finition par peinture acrylique sans solvant au rouleau, aspect satiné
  + Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.

La prestation comprendra la mise en œuvre de préparation des peintures et des teintes, les arasements, la mise en place de papier collant pour protection des ouvrages et arrêt net et rectiligne, les rechampissages, le nettoyage en fin d'intervention.

6.4 - Mise en peinture sur murs, cloisons, portes, plinthes, plafond, etc - peinture blanche :

Peinture sur murs, cloisons, portes, plinthes, etc, y compris sur les raccords en plafond réalisés selon leur nature (cf 5.1 - Raccords en plafond).

• Teintes : Blanc RAL 9010 ou équivalent

• Installation d'échafaudages ou de platelage d’exécution si nécessaire.

• Protection des ouvrages avoisinants.

• 2 couches de finition par peinture acrylique sans solvant au rouleau, aspect satiné

• Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.

La prestation comprendra la mise en œuvre de préparation des peintures et des teintes, les arasements, la mise en place de papier collant pour protection des ouvrages et arrêt net et rectiligne, les rechampissages, le nettoyage en fin d'intervention.

**Localisation : cf repérage lettre D sur plan des revêtements muraux - 3 cloisons de la salle 301-302 / l’ensemble des cloisons de la salle 303 / 3 cloisons de la salle 309-310 / une cloison de l’espace détente / ponctuellement sur un mur suite à la démolition de la cloison à l’entrée**

**7. LOT.7 - VITROPHANIE**

7.1. Vitrophanie :

Fourniture et pose d’adhésifs découpés autocollants de type vitrophanie effet verre sablé (à faire valider par la maîtrise d’ouvrage) comprenant :

* Nettoyage et dégraissage très soigné du vitrage
* Application soignée de la vitrophanie sur toute la surface concernée côté circulation afin de conserver le vitrage écritoire à l’intérieur de la salle 506

Hauteur de la vitrophanie : environ L200 x H130

A poser sur toute la surface du vitrage.

**Localisation : A poser sur le châssis vitré de la salle 506 côté circulation – cf repérage lettre C sur plan de revêtement muraux**

8. lot.8 – ELECTRICITE

Le raccordement au réseau et les modifications éventuelles de celui-ci sont à la charge de l’entreprise.

L’entreprise devra établir et fournir les schémas électriques correspondants.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes, DTU et prescriptions en vigueur.

La consignation électrique des départs concernés sera assurée par la maîtrise d’ouvrage, sur les niveaux impactés, en cohérence avec le phasage des travaux. Une attestation de consignation sera remise à l’entreprise avant toute intervention.

La maîtrise d’ouvrage mettra à disposition de l’entreprise une prise de courant triphasée, de type tétra ou Hypra (3P+N+T), destinée à l’alimentation des besoins de chantier.

Le titulaire assurera la mise en place d’un dispositif de sous-comptage, ainsi que la fourniture, la pose et l’exploitation d’un coffret provisoire de chantier, dimensionné en fonction de ses besoins.

Le titulaire devra procéder à une vérification préalable avant démarrage des travaux, afin de s’assurer de l’absence de tension sur les installations concernées. Il demeure responsable de la conformité réglementaire de ses installations, de leurs protections et de la sécurité des personnes.

**Eclairage :**

L’entreprise devra définir et transmettre avant travaux, ses différents calculs aux bureaux de contrôle et Maître d’ouvrage (bilan de puissance, calculs de câbles, calculs d’éclairement…).

Les éléments de calculs à prendre en compte seront ceux définis par les tableaux de la NF C15 100.

8. 1- Interrupteurs :

Fourniture et pose d’interrupteurs à l’entrée de chaque espace concerné de sorte que l’espace soit commandé indépendamment par cet interrupteur. Y compris le raccordement au réseau, la mise en place des circuits, et toutes sujétions d’accessoires et de mise en œuvre.

Ils seront implantés à 110 cm du sol fini.

L’entreprise devra fournir un plan de pose.

**Localisation - cf plan de zonage des luminaires :**

* **Fourniture et pose d’un interrupteur neuf et reprise et adaptation des réseaux pour raccordement de luminaires neufs : 504 et 506.**

8.2 - Détecteurs de présence :

Fourniture et pose de système de détection de présence dans l’ensemble de la circulation y compris l’espace copieur 502 et dans le but que l’ensemble de ces deux zones s’allume d’un même tenant.

Y compris le raccordement au réseau, la mise en place des circuits, et toutes sujétions d’accessoires et de mise en œuvre. L’entreprise devra fournir le plan de pose.

**Localisation : circulation 01 / espace copieur 502 - cf plan de zonage des luminaires**

8.3- Spots TBT LED encastrables :

Fourniture et pose de downlight ronds encastrables LED et diffuseur opale, diamètre 180 mm à 200 mm. Y compris le raccordement au réseau, la mise en place des circuits, et toutes sujétions d’accessoires et de mise en œuvre.

Une étude d’éclairement sera réalisée afin que le calepinage permette un éclairement d’ambiance d’environ 350 lux.

Couleur d’éclairage : blanc neutre.

Ils seront à encastrer dans des dalles 60x60 cm de faux-plafond suspendu.

L’entreprise devra fournir un plan de pose.

**Localisation : espace copieur 502 - cf plan de zonage des luminaires**

8.4 - Plafonniers LED encastrables :

Fourniture et pose de plafonniers encastrables avec LED et diffuseur opale, 600mm x 600mm. Y compris le raccordement au réseau, la mise en place des circuits, et toutes sujétions d’accessoires et de mise en œuvre.

Une étude d’éclairement sera réalisée afin que le calepinage permette un éclairement d’ambiance d’environ 300 lux.

Couleur d’éclairage : blanc neutre.

Ils seront à encastrer dans des dalles 60x60 cm de faux-plafond suspendu.

L’entreprise devra fournir un plan de pose.

**Localisation : une partie de la salle 506 et la salle 507 - cf plan de zonage des luminaires**

8.5 - Repose de luminaires existants :

Suite à leur dépose (cf plan de dépose des luminaires), reprise et adaptation des réseaux électriques existants, et toutes sujétions d’accessoires et de mise en œuvre pour la repose des luminaires existants conservés.

**Localisation : circulation, salles 501, 504, 505, 509 – cf plan de zonage des luminaires**

8.6 - PSE : Repose de luminaires existants :

Suite à leur dépose (cf plan de dépose des luminaires), reprise et adaptation des réseaux électriques existants, et toutes sujétions d’accessoires et de mise en œuvre pour la repose des luminaires existants conservés.

**Localisation : salles 510, 511, 512 – cf plan de zonage des luminaires**

**Alimentations courant fort et courant faible :**

Le câblage utilisateur réseau réalisé par le titulaire devra être de type catégorie 7.

Un cahier de recette de chaque prise réseau ainsi qu’un plan détaillé du câblage devra être fourni par le titulaire.

8.7 - Alimentations en plinthes techniques – courant fort :

Reprise et adaptation des réseaux électriques existants et fourniture et pose éventuelle de plinthes techniques et de nourrices de courant fort

**Localisation :  cf plan de CFO/CFA**

8.8- Alimentations en plinthes techniques – courant faible :

Reprise et adaptation des réseaux électriques existants et fourniture et pose éventuelle de plinthes techniques et de nourrices de RJ45 et HDMI.

**Localisation :  cf plan de CFO/CFA**

9. lot.9 – SSI

Le raccordement au réseau existant et les éventuelles modifications nécessaires sont à la charge de l’entreprise.

Les dispositions de mise en œuvre seront conformes aux normes et DTU en vigueur ainsi qu’aux prescriptions des fabricants.

Le titulaire remettra, à l’issue des travaux :

• Une attestation de conformité des installations réalisées au titre du présent lot

• Les procès-verbaux d’essais attestant de leur bon fonctionnement et de leur intégration au système d’alarme existant.

• Les éléments nécessaires à la mise à jour du dossier d’identité SSI.

9.1 – Déplacement d’un extincteur CO2 2kg :

Déplacement d’un extincteur CO2 2kg.

**Localisation :  dans la circulation 01 à côté de l’entrée du bureau 501 - cf plan de sécurité**

9.2 – Déplacement d’un DAI :

Déplacement d’un DAI (Détecteur Automatique d’Incendie)

Y compris reprise et adaptation des réseaux électriques existants et fourniture et pose de tout accessoires de pose.

**Localisation : dans la circulation 01**

9.3 – DSAF + DVAF ROLP mural :

Fourniture et pose de DSAF Diffuseur Sonore d'Alarme Feu conventionnel + DVAF ROLP Diffuseur visuel d'alarme feu et sonore Rolp mural : flash rouge / boitier rouge.

Y compris reprise, adaptation et raccordement aux réseaux électriques existants, essais de bon fonctionnement, ainsi que la fourniture et pose de tous accessoires nécessaires à une mise en œuvre complète et conforme.

**Localisation :  *sanitaires* - cf plan de sécurité**

9.4 – Mise à jour du dossier d’identité SSI de l’établissement :

Mise à jour du dossier d’identité SSI avec les équipements modifiés ou ajoutés par les travaux du présent lot.

Seront fournis :

* Les plans d’implantation mis à jour (déplacement du DAI, ajout du DSAF + DVAF),
* Les schémas électriques modifiés intégrant les adaptations de câblage réalisées,
* Les plans de recollement correspondants.

10. lOT.10 – NETTOYAGE DE LIVRAISON

L'entreprise devra réaliser le nettoyage. Cette prestation comprend :

* Le nettoyage des taches et bavures de peinture ou de colle sur murs, plafonds, sols, menuiseries extérieures et intérieures, canalisations, appareillage électrique, de ventilation, au fur et à mesure de l'avancement des travaux à sa charge.
* Le nettoyage de la vitrerie 2 faces
* Le nettoyage des menuiseries extérieures double face y compris aspiration des gravats dans les gorges.
* Le dépoussiérage des portes et nettoyage des quincailleries
* Le détachage éventuel, lavage et rinçage des sols
* Le dépoussiérage soigné industriel de l'ensemble
* L'évacuation aux décharges publiques de tous les détritus (chutes, bidons, ...) étant précisé qu'il est formellement interdit de brûler sur place les chutes de matériaux.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Cahier des plans (voir annexes)**